

AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE POUR LA LUTTE ANTI-CORRUPTION

RÉSUMÉ DU PROJET

INTITULÉ DU PROJET	Amélioration de la Gouvernance Économique pour la Lutte Anti-corruption en Tunisie
PORTÉE GÉOGRAPHIQUE	Tunisie
BUDGET	1 112 000 EUR
FINANCEMENT	Union européenne (90%) et Conseil de l'Europe (10 %)
MISE EN ŒUVRE	Division de la criminalité économique et de la coopération Département de la criminalité économique et de la corruption Direction Générale Droits de l'Humain et Etat de Droit, Conseil de l'Europe
DURÉE	36 mois (1er juillet 2024 – 30 juin 2027)

1. CONTEXTE

La coopération entre le Conseil de l'Europe et la Tunisie s'inscrit depuis 2012 dans le cadre de la [Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines](#) et est régie par les accords de partenariat de voisinage. [L'accord de partenariat de voisinage 2022-2025 avec la Tunisie](#) vise à continuer de soutenir la transition démocratique du pays et constitue le cadre de ce projet.

Le projet est une initiative conjointe 2024-2027 entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et s'inscrit dans le cadre du *programme d'appui à la gouvernance économique (Programme d'Appui à la Gouvernance Économique, PAGE)* qui vise à soutenir la transition économique en renforçant la gouvernance économique et en améliorant le climat des affaires et des investissements en Tunisie.

Le projet «*Amélioration de la Gouvernance Économique pour la Lutte Anti-corruption en Tunisie*» s'appuie sur le [projet tunisien de lutte contre la corruption 2019-2023](#), une composante de l'initiative plus vaste «*Projet de soutien aux organismes indépendants en Tunisie*» (PAII-T), qui a fourni une assistance technique ciblée aux autorités tunisiennes actives dans la lutte et la prévention de la corruption.

Le projet vise également à rechercher des synergies au niveau régional avec le [projet sur la promotion de la bonne gouvernance: Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le sud de la Méditerranée](#) (SNAC V), mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans le cadre du programme régional conjoint UE-Conseil de l'Europe [Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie par des normes partagées dans le sud de la Méditerranée \(programme Sud V\)](#).

2. IMPACT, OBJECTIFS ET RÉSULTATS DU PROJET

L'impact global attendu du projet est que les **principales institutions tunisiennes impliquées dans la lutte contre la corruption, ainsi que les deux chambres du Parlement, auront les meilleures capacités pour élaborer, mettre en œuvre et suivre efficacement les politiques et mesures de lutte contre la corruption.**

Le projet se concentre sur les domaines de soutien suivants:

- **Institutionnel:** renforcer les outils d'intégrité du Parlement par l'amélioration des codes de conduite et d'autres instruments de lutte contre la corruption.
- **Législation:** renforcer les capacités des entités tunisiennes compétentes à appliquer la législation anticorruption.
- **Prévention:** soutenir l'amélioration du système de divulgation des actifs et des intérêts, du cadre en matière de conflits d'intérêts et promouvoir la protection des lanceurs d'alerte.
- **Exécution:** renforcer les capacités des organes de contrôle dans l'exécution des politiques de lutte contre la corruption.

En travaillant sur les domaines prioritaires ci-dessus, le projet vise à atteindre les résultats suivants:

Résultat 1 Le Parlement est soutenu dans la mise en place d'un cadre efficace et durable de gestion des risques de corruption et d'intégrité pour ses membres.

Résultat 2 La capacité des parties prenantes de la lutte contre la corruption ainsi que des fonctionnaires et des cadres des secteurs public et privé à concevoir et à mettre en œuvre des politiques efficaces de lutte contre la corruption est renforcée.

3. CONTREPARTIES ET BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Le projet vise à engager et à travailler avec toutes les entités tunisiennes actives dans la lutte contre la corruption, y compris les deux chambres du Parlement et un certain nombre d'institutions centrales clés.

La coordination du projet est dirigée par un comité de pilotage où tous les bénéficiaires du projet tunisien, l'UE et le Conseil de l'Europe sont représentés.

4. EXÉCUTION DU PROJET

Le département « Criminalité économique et corruption » du Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire de la division « Criminalité économique et coopération » (ECCD), est chargé de la mise en œuvre des activités relevant de ce projet. L'ECCD s'appuie sur deux décennies d'expérience dans le soutien aux pays dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales contre la corruption et d'autres crimes économiques.

L'intervention fournit des conseils sur mesure pour aider les autorités à renforcer leurs capacités afin de mettre en œuvre efficacement les mesures de lutte contre la corruption. Les activités d'assistance comprennent l'évaluation des projets de règlement ; la fourniture de conseils d'experts ; ateliers, formations et tables rondes ; et l'échange de bonnes pratiques avec d'autres juridictions. Les activités

débouchent sur des documents techniques, des manuels ou d'autres produits écrits qui sont mis à la disposition des autorités et soutenus pour leur suivi ultérieur.

Pour soutenir la mise en œuvre des activités du projet, l'ECCD fait appel à des experts internationaux à court et à long terme possédant une expertise avérée et une expérience pratique dans le domaine de la lutte contre la criminalité économique, ainsi qu'à des experts locaux de la région MENA, qui, ensemble, fournissent une assistance pertinente et de haute qualité aux institutions bénéficiaires.

5. CONTACT

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web de la division « [Criminalité économique et coopération](#) », le site web du projet ou utiliser les coordonnées ci-dessous.

Siège	Bureau sur le terrain
Division de la criminalité économique et de la coopération Département de la criminalité économique et de la corruption, DG I Conseil de l'Europe F-67075 Strasbourg Cedex - France	Forum du Centre d'Affaires du Lac 5 avenue de la Feuille d'Erable 1053 LAC II Tunis Tunisie
Chef d'unité Unité pour les États membres de l'UE & Voisinage M. Edmond DUNGA Téléphone: +33 (0)3 90 21 6652 edmond.dunga@coe.int	Gestionnaire de programme M. Nacho ESPINOSA Téléphone : +216 (71) 134 420 ignacio.espinosa@coe.int